



**ARRÊTÉ N°19/2026
TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT
DU 15.2 REGIMENT D'INFANTERIE**

Le Maire de Niedermorschwihr,

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU la passation de commandement du 152^{ème} RI de Colmar qui est organisée à Niedermorschwihr le 20 juin 2024

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des militaires et des spectateurs, d'interdire le stationnement et la circulation Place de l'Eglise et rue de l'Eglise lors du défilé.

VU l'intérêt général ;

ARRÊTE

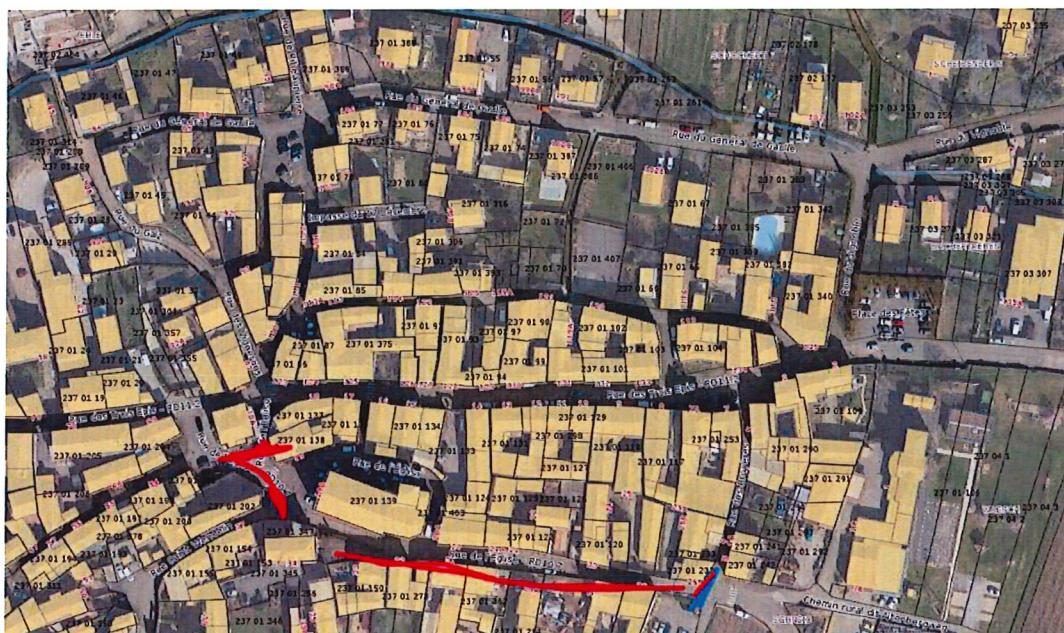
Article 1 : Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la Place de l'Eglise du mercredi 03 juin 2026 à 00h00 jusqu'au jeudi 04 juin 2026 à 13h00.

Article 2 : Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route)

Article 3 : Durant la cérémonie soit de 10h00 à 13h00 :

- La Rue de l'Eglise sera barrée dans sa totalité ;
- La rue des Trois-Epis en remontant rue de l'Eglise sera fermée à toute circulation ;
- La rue des Eaux et la rue Saint Wendelin seront déviées vers le Chemin du Linsenland.

ARRÊTÉ N°19/2026
TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT
DU 15.2 REGIMENT D'INFANTRIE
-suite-



Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par la Commune de Niedermorschwihr.

Article 5 Monsieur le Maire, monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wintzenheim, monsieur le Chef de poste de la Brigade Verte de SIGOLSHEIM, ainsi que l'organisateur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NIEDERMORSCHWIHR ;
- Monsieur le Chef de poste de la Brigade Verte de SIGOLSHEIM ;

A Niedermorschwihr le 26 mai 2026
 Le Maire : Jean Luc LAMEY



Accusé de réception en préfecture
 068-216802371-20260521-NIEDERARRET1926-AI
 Date de télétransmission : 27/05/2026
 Date de réception préfecture : 27/05/2026